

RCS : AVIGNON  
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 40017  
Numéro SIREN : 440 412 682  
Nom ou dénomination : 01-EXCOR

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2019 sous le numéro de dépôt 1566

*bon pour copie conforme*  
*certifié conforme*

## 01-EXCOR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 497 chemin pas de la lauze

84500 BOLLENE

440 412 682 RCS AVIGNON

LE TRIBUNAL  
COMMERCIAL D'AVIGNON

24 JAN. 2019

ARRIVEE

### RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JANVIER 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 30 septembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des deux derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/09/2018 12 mois	30/09/2017 12 mois	Ecart %
<b>BILAN ACTIF</b>			
Autres immobilisations incorporelles	107	471	-77.29
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	107	471	-77.29
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	14 993	13 891	7.93
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	15 100	14 362	5.14
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients et comptes rattachés	6 129	2 541	141.23

Autres créances	2 262	7 888	-71.32
<b>Créances</b>	<b>8 391</b>	<b>10 428</b>	<b>-19.54</b>
Disponibilités	405 723	378 630	7.16
<b>Total des disponibilités hors charges constatées d'avance</b>	<b>405 723</b>	<b>378 630</b>	<b>7.16</b>
Charges constatées d'avance		27	-100.00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>414 114</b>	<b>389 085</b>	<b>6.43</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>429 213</b>	<b>403 446</b>	<b>6.39</b>
<b>BILAN PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	10 000	10 000	0.00
Réserve légale	1 000	1 000	0.00
Autres réserves	346 071	353 308	-2.05
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>52 513</b>	<b>32 763</b>	<b>60.28</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>409 584</b>	<b>397 071</b>	<b>3.15</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Emprunts et dettes financières diverses		29	-100.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	358	302	18.51
Autres dettes	9 642	6 044	59.53
Produits constatés d'avance	9 630		100.00
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>19 629</b>	<b>6 375</b>	<b>207.91</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>429 213</b>	<b>403 446</b>	<b>6.39</b>

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> <b>Durée</b>	<b>30/09/2018</b> <b>12 mois</b>	<b>30/09/2017</b> <b>12 mois</b>	<b>Ecart %</b>
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	96 761	79 981	20.98
Coût des achats et charges externes	22 744	29 425	-22.71
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>74 017</b>	<b>50 556</b>	<b>46.41</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	88	-107	182.28
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>73 929</b>	<b>50 663</b>	<b>45.92</b>
Autres produits	68	63	6.92
Dotations aux amortissements et provisions	7 998	8 917	-10.30
Autres charges	1	1	-17.00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>65 998</b>	<b>41 809</b>	<b>57.86</b>

Résultat financier	264	724	-63.54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	66 262	42 532	55.79
Résultat exceptionnel	-424	-4 230	89.99
Impôt sur les bénéfices	13 325	5 539	140.57
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>52 513</b>	<b>32 763</b>	<b>60.28</b>

### **Situation et activité de la société au cours de l'exercice**

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 96 761 € contre 79 981 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 30 831 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 7 998 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 65 998 € contre 41 809 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de 264 €, contre 724 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 66 262 €, contre 42 532 € au 30 septembre 2017.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -424 €, contre -4 230 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 13 325 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 52 513 €.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

### **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

### **Activité de la société en matière de recherche et développement**

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

### **Prises de participations**

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

### **Proposition d'affectation du résultat**

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 52 512.92 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Une somme de ..... 25 000.00 €  
à la distribution de dividende, soit par action,  
un montant de 2.50 €
- et le solde, soit ..... 27 512.92 €  
au compte "Report à Nouveau"

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

#### **Exercice : 30/09/2017**

- Dividende par titre : ..... 4.00 €

### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

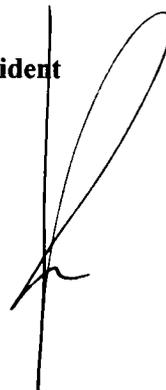
### **Conventions réglementées**

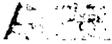
En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

### **Conclusion**

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président





2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065-SD 2018	
01/10/2017	30/09/2018		X
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 01-EXCOR			
SIRET 4 4 0 4 1 2 6 8 2 0 0 0 2 1			
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
497 Chemin Pas de la Lauze 84500 BOLLENE			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
		SIRET	
Activités exercées: <i>Indiquer la principale activité</i>		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>1 Résultat fiscal</b> Bénéfice imposable à 33,1/3 %			
Bénéfice imposable à 15 %		Bénéfice imposable à 28%	Deficit
38 120		27 912	0
<b>2 Plus-values</b>			
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> .			
Viseur conventionné <input type="checkbox"/>		Visa : CGA <input type="checkbox"/>	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du professionnel de l'expertise comptable		SARL AUDIT COMPAGNIE FIDUCIAIRE	
23 Boulevard Victor Hugo 84500 BOLLENE		Tél. 04 90 30 34 00	
- du conseil		Tél. ....	
- de l'association agréée		Tél. ....	
- N° d'agrément de l'AA		Tél. ....	

Cegid Group

*bon pour copie conforme*





## 2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Formulaire obligatoire (article M2) repris  
Afin de l'code général des impôts

Designation de l'entreprise SAS 01-EXCOR		Neant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise 497 Chemin Pas de la Lauze 84500 BOLLENE				
Numéro SIRET* 4 4 0 4 1 2 6 8 2 0 0 2 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12		
		Exercice N clos le 30/09/2018		
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial*			
	Autres*	014	016	
		1 239	1 132	
			106	
	Immobilisations corporelles*	028	030	
		45 306	30 314	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	
		46 545	31 446	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	
	Clients et comptes rattachés*	6 128	6 128	
	Autres* (3)	072	074	
		2 262	2 262	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
		405 722	405 722	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	
		414 113	414 113	
	Total général (I + II)	110	112	
		460 659	31 446	
			429 213	
<b>PASSIF</b>		Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	1 000	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	346 071	
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	52 512	
	Provisions réglementées	140		
		Total I	142	409 584
		Provisions pour risques et charges	Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	357	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	9 641	
		172		
	Produits constatés d'avance	174	9 629	
	Total III	176	19 629	
	Total général (I + II + III)	180	429 213	
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	
			195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	
			182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	
	1 147	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cepit Group



SAS 01-EXCOR

Comptes Annuels

## 2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire article 503 septies Annexe du Code général des impôts		Designation de l'entreprise SAS 01-EXCOR		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30/09/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210		
		dont export	209			
	Production vendue	biens services*		215	214	
			et livraisons intracommunautaires	217	218	96 760
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires)				222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224	
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	67	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A (I)				232	96 828	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242	22 743	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	88	244	88	
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*			254	7 998	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259	262		
			260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	30 830	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	65 997	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	263	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	347		300	423
			348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	13 325	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	52 512	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312	52 512	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	13 325	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-acts d'associés	247		330	484	
			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		( Part des loyers dispensée de réintégration (art 259 septies D)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. septies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. septies A)	989		
	ZRD (44. septies)	127	ZRR (44. quinquiés)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	290	
	Dont divers			346		
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies)			655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col 1 Déficit col 2	352 66 031 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col 1 Déficit col 2	370 66 031 372	

Cepid Group







2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C  
2018

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410	1 767	412	166	414	695	416	1 239				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 904	442		444		446	1 904				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	45 186	472	6 993	474	10 777	476	43 402				
	Immobilisations financières	480		482		484		486		486			
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>48 859</b>	<b>492</b>	<b>9 159</b>	<b>494</b>	<b>11 473</b>	<b>496</b>	<b>46 545</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 296	502	530	504	695	506	1 132				
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	395	532	458	534		536	854				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	32 805	562	7 432	564	20 777	566	29 460				
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>34 497</b>	<b>572</b>	<b>8 421</b>	<b>574</b>	<b>11 473</b>	<b>576</b>	<b>31 446</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19% 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, vues de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	Voir état annexe												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	11 473	580	11 473	582		584	586	581	587		589	
	Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591			
<b>TOTAL</b>										<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegul Group





## 2033D - Relevé des provisions - Amortissements dérogatoires - Déficits re

DGFIP N° 2033-D 2018

## (4) RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire tenu à jour Aide au 1 <sup>er</sup> degré général des impôts		Designation de l'entreprise SAS 01-EXCOR				Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Immob. incorporelles	700	705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715		2			
Constructions	720	725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		5			
Matériel de transport	750	755		6			
Autres immobilisations corporelles	760	765		7			
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780			
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		993		
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement deduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984	<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 236 TER ZCA</b>				
Déficits de l'exercice		860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 236 ter ZCA au titre de l'exercice		129		
Total des déficits restant à reporter		870	<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)</b>		800		
<b>VI DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*				380			
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				574	21 278		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				578	1 625		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				390			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 01-EXCOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 429 213 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 52 513 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## Règles et méthodes comptables

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



## 01-EXCOR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 497 chemin pas de la lauze

84500 BOLLENE

440 412 682 RCS AVIGNON

### TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 15 JANVIER 2019

#### DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à 52 512.92 €, de la manière suivante :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Une somme de .....                             | 25 000.00 € |
| à la distribution de dividende, soit par action, |             |
| un montant de 2.50 €                             |             |
| - et le solde, soit .....                        | 27 512.92 € |
| au compte "Report à Nouveau"                     |             |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 2.50 €.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

#### Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

#### Exercice : 30/09/2017

- |                               |        |
|-------------------------------|--------|
| - Dividende par titre : ..... | 4.00 € |
|-------------------------------|--------|

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Don Jean Copie  
conforme certifié conforme*



## 01-EXCOR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 497 chemin pas de la lauze

84500 BOLLENE

440 412 682 RCS AVIGNON

### DIVIDENDES MIS EN PAIEMENT A LA SUITE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JANVIER 2019

- Montant du dividende global : ..... 25 000.00 euros
- Soit un montant par titre de ..... 2.50 euros

Actionnaires/associés	Titres donnant droit à dividendes	Dividendes bruts	CSG RDS  17.2 %	Acompte IR ou flat tax 12.80 %	Dividendes nets
Geneviève ROUX 497 Chemin Pas de la lauze BOLLENE (Vaucluse)	10	25	4.30	3.20	17.50
Jean Pierre ROUX 497 Chemin Pas de Lauze BOLLENE (Vaucluse)	9 990	24 975	4 295.70	3 196.80	17 482.50
Total	10 000	25 000	4 300	3 200	17 500

